

La Route Droite

Périodique de l'association Vigi-Sectes



Éditorial

Distinguer le vrai du faux	4
L'inquisition catholique au cours des siècles	12
150 ^{ème} anniversaire des apparitions de la vierge	21

Vigi-Sectes

Siège social à Strasbourg
CCP: Vigi-Sectes, Strasbourg 2456 31A
Site internet: <http://www.vigi-sectes.org>
Contact: info@vigi-sectes.org

La Route Droite

Directeur de publication
Gérard Dagon
46 rue de Verdun
57175 Gandrange – France

Rédacteur en chef
Patrick de Bernard
139 allée de l'Espérance
46400 Saint-Céré – France

Tout en souscrivant généralement au contenu des articles publiés, la rédaction laisse à leurs auteurs la responsabilité des opinions émises. De même, l'auteur d'un article ne s'engage pas à souscrire à tout ce qui est exprimé dans "La Route Droite".

Illustrations:

page 1 : le Pape Innocent III, qui mit sur pied l'Inquisition.

Éditorial

Lorsque l'on évoque le problème des sectes, il vient à la pensée du plus grand nombre que l'on se situe dans la sphère du religieux, voire du philosophique ou de l'ésotérique. Or, depuis l'avènement du Nouvel Âge, la mouvance sectaire touche maintenant à des domaines beaucoup plus vastes comme la santé, le développement personnel ou la formation. Ainsi le travail des associations d'information sur les sectes ou dérives sectaires devient de plus en plus difficile. Certains mouvements revêtent même un manteau religieux afin de protéger des activités répréhensibles par une justification abusive de liberté de conscience ou de pluralisme religieux¹.

Dans ce nouveau contexte, des associations à caractère généraliste comme l'UNADFI (Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu), le CCMM (Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales – Centre Roger Ikor) ou le GEMPPPI (Groupement d'étude des mouvements de pensée en vue de la prévention de l'individu) existent et font un travail important face à un phénomène en continuelle progression. L'association Vigi-Sectes continue à informer et aider les personnes victimes de dérives sectaires, mais sa spécificité est d'être une association chrétienne et, à ce titre, par son journal La Route Droite, elle informe et dénonce toutes les déviations doctrinales par rapport à la Bible, la Parole de Dieu. Elle veut avertir en particulier les chrétiens contre les hérésies dénoncées par les apôtres et qui touchent l'Église.

Il y a eu parmi le peuple de faux prophètes, et il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront sournoisement des sectes pernicieuses (2 Pierre 2:1).

Dans ce nouveau bulletin, Robert Schroeder nous présentera les avertissements de l'Écriture concernant les dangers qui menacent l'Église d'aujourd'hui, mais qui ont leur origine déjà dans le jardin d'Eden et la première insinuation du diable ...

Dieu a-t-il réellement dit?

La visite du pape en France, pour célébrer le 150^{ième} anniversaire des apparitions à Lourdes, est également l'occasion de rappeler que, dans sa fonction précédente, Benoît XVI a été à la tête de la Congrè-

¹ La Convention européenne des droits de l'homme affirme, dans son article 9, le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

gation pour la Doctrine de la Foi, qui est la juridiction compétente pour juger de ce qui touche aux dogmes catholiques. Cette congrégation remplaça, en 1965, celle du Saint-Office, héritier lui-même de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle, créée par Paul III, en 1542, pour lutter contre les progrès du protestantisme (Constitution Licet ab initio).

S'il est de notre devoir de résister contre l'hérésie, nous ne pouvons qu'être scandalisés par les méthodes employées par l'Inquisition catholique. Ce bulletin de la Route Droite reviendra sur cette période tragique de l'Histoire de l'Église qui vit la mort de millions de chrétiens bibliques, au nom de Christ.

P. de Bernard

Vrai ou Faux!

Pour distinguer le vrai du faux, il faut beaucoup de perspicacité.

Des choses vraies peuvent sembler invraisemblables! Mais, attention! Des choses fausses peuvent sembler vraies: La fausse monnaie, les faux billets de banque, les fausses pièces d'identité, les fausses cartes de séjour, les copies de sacs de luxe circulent et abusent beaucoup!

La ressemblance entre contrefaçons et documents authentiques est tellement grande qu'il faut beaucoup de discernement pour les distinguer. Existe-t-il aussi sur le plan spirituel des contrefaçons? Si oui, lesquelles?

La Bible parle de faux dieux, de faux apôtres, de faux frères, de faux docteurs, d'un faux évangile, de faux prophètes, de faux christes, de faux miracles...

Comment reconnaître ces contrefaçons?

Parmi les dons que Dieu donne aux membres de l'Église, figure le don de « discernement des esprits » (1Corinthiens 12.10). Et l'apôtre Jean écrit à tous les croyants:

Bien-aimés, n'ajoutez pas foi à tout es-pirit; mais éprouvez les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde. (1 Jean 4:1).

La vigilance est donc de mise.

Les faux dieux

Vous ne vous ferez point d'idoles (de faux dieux), vous ne vous élèverez ni image taillée, ni statue, et vous ne placerez dans votre pays aucune pierre ornée de figures, pour vous prosterner devant elle; car je suis l'Éternel, votre Dieu. (Lévitique 26:1).

Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, ... (Exode 20:4-5).

L'idolâtrie, c'est-à-dire l'adoration de faux dieux ou de statues, est sévèrement condamnée dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.

... il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ ... (1 Timothée 2:5).

Jésus-Christ, vrai Dieu, mais aussi vrai homme, réunit ainsi en lui-même l'humanité à la Divinité! C'est le seul médiateur entre Dieu et les hommes! Ni les anges, ni les saints du paradis, ni Marie, la mère de Jésus, ni Mohammed, ni Bouddha, ni Laotseu, ni Confucius... ne sont les médiateurs entre Dieu et les hommes. Il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ!

Les faux apôtres

Déjà du temps de l'apôtre Paul, certains prêchaient « un autre Jésus », « un autre Évangile », avec communication d' « un autre Esprit » (2 Corinthiens 11.4).

Ces hommes-là [nous dit l'apôtre Paul] sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, déguisés en apôtres de Christ. Et cela n'est pas étonnant, puisque Satan lui-même se déguise en ange de lumière. (2 Corinthiens 11:13-14).

Un faux évangile

« Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, pour passer à un autre Évangile. Non pas qu'il y ait un autre Évangile, mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Évangile de Christ. Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème! (c'est-à-dire exclu, maudit) » (Galates 1:6-8).

Je vous rappelle, frères, l'Évangile que je vous ai annoncé, que vous avez reçu, dans lequel vous avez persévéré, et par lequel vous êtes sauvés, si vous le retenez tel que je vous l'ai annoncé ; autrement, vous auriez cru en vain. Je vous ai enseigné avant tout, comme je l'avais aussi reçu, que Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures. (1 Corinthiens 15:1-3).

Car je n'ai pas eu la pensée de savoir parmi vous autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. (1 Corinthiens 2:2).

Les faux frères

L'apôtre Paul dit qu'il était « en péril parmi les faux frères » (2 Corinthiens 11.26) ...

... qui s'étaient furtivement introduits et glissés parmi nous, pour épier la liberté que nous avons en Jésus-Christ, avec l'intention de nous asservir. (Galates 2:4).

Ces faux frères voulaient imposer aux chrétiens la pratique de rites judaïques. Pour eux, le salut résultait de la pratique de certains rites, alors que le salut est une grâce.

Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions. (Ephésiens 2:8-10).

Ce n'est pas la pratique de bonnes œuvres qui sauve; mais le croyant sauvé pratique de bonnes œuvres, non pour être sauvé, mais parce qu'il est sauvé. Et parce qu'il est sauvé, il obéit aux injonctions de la Parole de Dieu, éclairée par le Saint-Esprit qui vit en lui, ce qui conditionne aussi sa sanctification.

Ces faux frères n'ont pas expérimenté une vraie conversion, mais peut-être seulement une conversion émotionnelle. Une authentique conversion est un nouveau départ:

Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. (2 Corinthiens 5:17).

La nouvelle naissance est l'irruption du Saint-Esprit dans une vie. Le chrétien authentique abandonne les rênes de sa vie à Dieu et vit pour Dieu et de sa grâce.

Les faux docteurs

Les faux docteurs vont plus loin que les faux frères; ils vont jusqu'à renier Jésus-Christ: L'apôtre Pierre écrit à leur sujet:

Il y a eu parmi le peuple de faux prophètes, et il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront des sectes (des hérésies ou fausses doctrines) pernicieuses, et qui, reniant le maître qui les a rachetés, attireront sur eux une ruine soudaine. (2Pie 2:1)

...il viendra un temps où les hommes ne supporteront pas la saine doctrine; mais, ayant la démancheaison d'entendre des choses agréables, ils se donneront une foule de docteurs selon leurs propres désirs, détourneront l'oreille de la vérité, et se tourneront vers les fables » (2 Timothée 4:3-4).

Ces faux docteurs altèrent et falsifient la Parole de Dieu. L'apôtre Paul, quant à lui, a pu écrire:

...nous n'altérons point la parole de Dieu... (2 Cor 4:2)

...nous ne falsifions point la parole de Dieu... (2 Cor 2:17).

La falsification de la Parole de Dieu peut se rencontrer au travers de traductions erronées, influencées par les dogmes du système religieux auquel appartiennent les traducteurs. Je prendrai 3 exemples:

Premier exemple: Matthieu 1:25:

Mais il (Joseph) ne la connut point (Marie) jusqu'à ce qu'elle eût enfanté un fils, auquel il donna le nom de Jésus.

La « Bible de Jérusalem », édition 1955, traduisait ce texte ainsi:

« et sans qu'il l'eut connue, elle enfanta un fils, auquel il donna le nom de Jésus »,

avec cette note:

Le reste de l'évangile suppose et la tradition ancienne affirme que Marie est restée plus tard vierge.

De nombreuses protestations amenèrent les traducteurs à revoir leur traduction, si bien que les éditions ultérieures de la « Bible de Jérusalem » rendent correctement:

et il ne la connut pas jusqu'au jour où elle enfanta un fils, et il l'appela du nom de Jésus.

Un autre exemple: 1 Corinthiens 1.18

Traductions protestantes: « Nous qui sommes sauvés ».

Traduction de la « Bible de Jérusalem »: « pour ceux qui se sauvent »

et la TOB traduit: « ceux qui sont en train d'être sauvés ».

On trouve ici, le mot grec *σώζω* (sôzomenois), qui signifie littéralement « les étant sauvés ». La traduction du chanoine Crampon, édition 1939, celle des Moines de Maredsous, ainsi que la Bible traduite par Chouraqui rendent cette expression correctement.

En 1 Jean 5:13 nous lisons:

Je vous ai écrit ces choses, afin que vous sachiez que vous AVEZ la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu.

Et là, tous les traducteurs sont unanimes!

Un dernier exemple encore :

Le verbe grec *προσκυνέω* « proskunêô » est généralement traduit par adorer. La traduction du Monde Nouveau des Témoins de Jéhovah traduit ce verbe par « adorer » quand l'objet de cette adoration est Dieu,

mais utilise l'expression « rendre hommage » quand l'objet du verbe « proskunêô » est Jésus-Christ car, pour eux, Jésus-Christ est une créature qui ne saurait être adorée.

Dans ces exemples, ce sont les aprioris théologiques qui ont conditionné les traductions, alors que ce sont les textes sacrés qui devraient servir de fondement aux doctrines théologiques.

La consultation de plusieurs traductions peut permettre de déceler des erreurs de traduction. Cela est grandement facilité par l'Internet² qui présente de nombreuses traductions françaises et une cinquantaine dans d'autres langues.

Les fausses doctrines, ne l'oublions pas, sont qualifiées par l'apôtre Paul de « doctrines de démons » (1 Timothée 4.1).

De plus, les faux docteurs ajoutent de nouvelles révélations ou retranchent à la Parole de Dieu, ce qui est formellement interdit (Deutéronome 4:2, Apocalypse 22:18-19). En effet, la révélation a ...

...été transmise aux saints³ une fois pour toutes. (Jude 1.3).

Les faux prophètes

Dans l'Ancien Testament, Dieu demande de ne pas écouter les faux prophètes, mais de les mettre à mort parce qu'ils éloignent de la voie du Seigneur (Deutéronome 13:3,5).

Ma main sera contre les prophètes dont les visions sont vaines et les oracles menteurs; ils ne feront point partie de l'assemblée de mon peuple, ils ne seront pas inscrits dans le livre de la maison d'Israël, et ils n'entreront pas dans le pays d'Israël. Et vous saurez que je suis le Seigneur, l'Éternel. (Ezéchiel 13:9).

Dans le Nouveau Testament, Jésus et les apôtres nous mettent aussi en garde contre les faux prophètes.

Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des chardons? Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons

² <http://www.lexilogos.com/bible.htm>

³ c'est-à-dire aux croyants

fruits. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé et jeté au feu. C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez »

Dans son discours eschatologique, le Seigneur prévient les générations à venir:

Plusieurs faux prophètes s'élèveront, et ils séduiront beaucoup de gens. (Matthieu 7:15-20;24:11).

Les faux christes et les faux miracles

Dans les temps de la fin surgiront même de faux christes et qui opéreront de faux miracles:

Car il s'élèvera de faux christes et de faux prophètes; ils feront de grands prodiges et des miracles, au point de séduire, s'il était possible, même les élus. (Matthieu 24:24).

Ces faux christes ne correspondent pas au portrait prophétique du Messie, tracé par l'Ancien Testament. Les chrétiens reconnaîtront aisément ces faux christes. Mais qu'en sera-t-il des juifs qui attendent toujours la venue de leur Messie?

Les faux miracles, nous dit Jésus ici, seront des contrefaçons telles que même les élus, si cela était possible, pourraient être séduits! Ces faux miracles, en réalité, sont des contrefaçons sataniques de la puissance divine.

L'apparition de cet impie⁴ se fera, par la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers » (2 Thessaloniens 2:9).

Souvenons-nous de ce qui est dit des magiciens du pharaon, du temps de Moïse:

Mais les magiciens d'Égypte en firent autant par leurs enchantements.

après que Moïse, sur un commandement divin, ait transformé son bâton en serpent. (Exode 7:22). Comme Moïse, ils firent monter les grenouilles sur le pays d'Égypte. (Exode 8:3).

Écoutons ce que nous dit le Seigneur Jésus concernant certains miracles:

⁴ (de l'Antichrist) – nous dit l'apôtre Paul ...

Ceux qui me disent: Seigneur, Seigneur! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom? N'avons-nous pas chassé des démons par ton nom? Et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom? Alors je leur dirai ouvertement: Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité (Mathieu 7:21-23).

Nous avons besoin de discernement. Nous sommes invités à examiner toutes choses à la lumière de la Parole de Dieu. Si une doctrine ou si un comportement ne correspondent pas aux exigences de l'Écriture, nous devons nous en méfier et les rejeter. C'est pourquoi il est important pour nous de bien connaître les Écritures et d'être solidement enracinés dans la Parole de Dieu.

Jésus fit la prière suivante:

Sanctifie-les par ta vérité: ta Parole est la vérité. (Jean 17:17).

L'apôtre Paul écrit l'exhortation suivante:

Que la Parole de Christ habite parmi vous abondamment; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres en toute sagesse, par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs sous l'inspiration de la grâce. (Col 3.16).

Nous voulons nous associer à la prière de Jésus et à l'exhortation de l'apôtre Paul. Que vous soyez tous sanctifiés par la Parole de Dieu et qu'elle habite parmi vous abondamment!

R. Schroeder

Comme nous venons de le voir, la déviation doctrinale, l'hérésie, existe depuis les débuts de l'Église. Il faut y résister en prenant, comme unique référence, la Parole de Dieu, la Bible. Nous devons « résister à l'erreur » avec douceur et fermeté, selon l'enseignement même du Seigneur Jésus-Christ. En opposition avec les enseignements du Christ, l'Histoire nous montre cependant que l'Église Catholique Romaine – mais elle n'est pas la seule – parvenue au pouvoir politico-religieux, a dérivé de façon violente dans sa lutte contre ceux qui ne pensaient pas comme elle. Les exactions qu'elle a menées restent, à juste titre, un scandale pour les croyants respectueux de l'Écriture, comme pour les non-croyants.

L'inquisition catholique au cours des siècles

Durant cette longue période (du 13^{ième} au 19^{ième} siècle), la mort et d'atroces tortures furent infligées non seulement à des chrétiens bibliques, mais aussi à des musulmans, des templiers ou à celles que l'on appelait « sorcières ». Selon les historiens, l'Inquisition aurait fait plusieurs millions de morts.

Pendant ces 605 années, l'Église catholique romaine va, méthodiquement et systématiquement, torturer et faire mourir des hommes, des femmes et des enfants pour qu'ils abandonnent leur foi en Jésus-Christ seul et se confient dans l'Église, leur « mère ».

L'Église catholique commença à éliminer « l'hérésie » bien avant le 13^{ième} siècle. Pour elle, tout ce qui ne s'alignait pas sur son système religieux était hérétique et devait être éradiqué. Mais avant le 13^{ième}-siècle, ces prétendus « hérétiques » étaient surtout des individus, des prédicateurs des rues ou de petits groupes de croyants bibliques dispersés çà et là. L'Église n'avait donc pas de système structuré pour éradiquer « l'hérésie ». Elle le faisait sporadiquement, n'étant pas organisée pour éliminer méthodiquement l'hérésie et les hérétiques, mais tout allait changer. Au 13^{ième} siècle survint un phénomène auquel l'Église catholique romaine n'avait encore jamais eu à faire: En France méridionale, des foules de gens adoptèrent la foi biblique. Des groupes, comme les Albigeois⁵, se multiplièrent. Ce que l'Église catholique appelait « hérésie » se répandit de façon alarmante. Pour l'éradiquer, il fallait une organisation nouvelle et systématique. C'est le pape innocent III qui mit sur pied cette organisation. L'armée des croisés était à sa disposition pour cela; de plus il offrait des terres à tous ceux qui voulaient lutter contre ce mouvement du Sud de la France. Innocent III résolut de détruire cette menace grandissante – les croyants bibliques – à commencer par les Albigeois.

Innocent III mit à profit des lois conférant à Rome, non seulement le pouvoir religieux, mais encore le pouvoir civil institué par Hildebrand, le célèbre Grégoire VII. Innocent III mena la puissance papale à son apogée quand il lança les croisés contre les chrétiens fidèles à la Bible. Il fit détruire leurs villes; ce fut un bain de sang. Ce grand « nettoyage » toucha d'autres régions où l'Église catholique était présente.

⁵ Les Albigeois étaient des gens remarquables qui menaient une vie droite et vertueuse. Ils pratiquaient une agriculture fondée sur des principes bibliques. Ils possédaient bon nombre de villes en France méridionale

Par exemple les Vaudois ou « peuple des vallées » ont subi des persécutions féroces à cause de leur foi. Les Vaudois étaient des chrétiens remarquables dont les origines remontent aux temps apostoliques. Ils étaient profondément attachés aux vérités des Écritures. Ils croyaient en Jésus-Christ seul et au salut par la foi seule. Les historiens comme Jean-Paul Perrin⁶, Peter Allix⁷ et bien d'autres, nous font bien connaître ces fidèles de la Bible. Il est édifiant de découvrir la foi et la fermeté de ces hommes et de ces femmes. A plusieurs reprises la vallée du Piémont fut envahie par les armées papales envoyées pour massacrer ces chrétiens habitant les vallées⁸.

Le conseil d'évêques et d'archevêques agissant sous l'autorité du pape prit le nom de Saint Office de l'Inquisition pour traiter ce « mal ».

Si Innocent III institua une méthode d'éradication par la torture, ses successeurs la perfectionnèrent sans cesse. Sans exception, chacun des 75 papes qui lui succédèrent ajoutèrent des raffinements supplémentaires.

Même des historiens catholiques comme Peter de Rosa évoquent ces horreurs inquisitoriales. Dans son livre Les vicaires de Christ, les aspects ténébreux de la papauté, il écrit:

Jean-Paul II fit de la papauté la championne de la vérité et des droits de l'homme. Pour lui les papes ne se sont jamais contredits entre eux. Sur l'essentiel ils n'ont jamais dévié de la vérité de l'Évangile. L'histoire détruit le mythe d'une papauté irréprochable en matière de vérité. Dans les époques barbares, les papes sont les chefs de la meute de loups; dans les temps éclairés, ils restent à la traîne. Leurs pires moments sont ceux où, contrairement à l'Évangile, ils tentèrent d'imposer leur vérité par la force ... L'Église porte la responsabilité de la persécution des Juifs, de l'Inquisition, du massacre de milliers d'hérétiques et de la réapparition de la torture dans la procédure judiciaire européenne. ... Des papes ont fait et défait même des empereurs, ont exigé d'eux qu'ils imposent le christianisme à leurs sujets sous la menace de la torture et de la mort. ... Cela a été catas-

⁶ Pasteur protestant et historien. Histoire des Vaudois (1618)

⁷ The Ancient Church of Piedmont (1690)

⁸ Nous recommandons la lecture de « l'épopée vaudoise » qui vient de sortir aux Editions EXCELCIS. Tous renseignements sur www.info-bible.org

trophique pour l'Évangile. Le seul "crime" de certains qui furent ainsi assassinés était de posséder la Bible.

Concernant Innocent III, qui était pape au début du XIII^{ème} siècle, De Rosa raconte :

On a calculé que, lors de la dernière et de la plus cruelle persécution organisée sous l'empereur [romain] Dioclétien [au III^{ème} siècle], environ deux mille chrétiens périrent dans le monde. Au cours du premier épisode violent de la croisade [contre les Albigeois "hérétiques"] décidée par Innocent III, dix fois plus furent massacrés. ... On est frappé de stupeur en constatant qu'un pape a tué d'un seul coup beaucoup plus de chrétiens que Dioclétien. ... [Innocent] n'eut aucun scrupule à utiliser le nom de Christ pour faire tout ce à quoi le Christ s'était opposé." De Rosa fait remarquer qu'"au nom du pape, [les inquisiteurs] se sont rendus coupables contre la dignité humaine des atteintes les plus impitoyables et les plus acharnées de l'histoire de la race". À propos de Torquemada, dominicain qui fut inquisiteur en Espagne, il dit: "Nommé en 1483, il exerça un pouvoir tyranique pendant quinze ans. Le nombre de ses victimes s'élève à plus de 114000, dont 10220 furent brûlées.

Les instruments utilisés pour amener les « hérétiques » à rejeter leur foi en Christ seul, montrent la fertilité de l'imagination humaine pour assouvir sa haine.



Il y avait par exemple le siège de Judas, surtout utilisé par l'Inquisition espagnole. C'était un siège en forme de pyramide. On faisait descendre dessus la victime pour faire pénétrer la pointe dans les orifices du corps, tant féminin que masculin.

Le chevalet était tristement célèbre pour les tourments qu'il infligeait aux victimes. On étendait la victime sur le chevalet puis, par des cordes, on tirait sur les bras et les jambes pour déboîter les membres et causer le maximum de douleurs.

Une autre méthode était de hisser la victime au plafond avec des cordes puis, après avoir attaché des poids à ses chevilles, on la faisait

retomber; mais, avant qu'elle ne touche le sol, on stoppait brutalement la chute, causant des douleurs atroces dans tout le corps.

Les inquisiteurs avaient aussi une machine à broyer le crâne pour inciter les croyants à se repentir. C'était une machine moyenâgeuse. On plaçait le menton de la victime sur une barre, avec une plaque au sommet du crâne et on écrasait la tête en serrant avec une vis. Cela faisait éclater les mâchoires et les globes oculaires sortaient de leur orbite.

Une autre machine de torture était le coffre intérieurement garni de pointes qui avait les dimensions d'un cercueil avec un couvercle qui se refermait. Mus par des ressorts, des bras garnis de pointes venaient enserrer et transpercer tout le corps de la victime, y compris les yeux et les oreilles. Le but était de la faire mourir très lentement.

On avait aussi appris que l'on pouvait enlever toute la peau jusqu'à la taille, avant que la victime ne meure.

Les inquisiteurs avaient encore d'autres instruments pour déchirer les chairs et mutiler leurs victimes. Ils avaient mis au point des étaux pour écraser les doigts jusqu'à faire éclater les os. Des appareils plus grands servaient à broyer les genoux et les coudes.

On pouvait infliger toutes ces horreurs à n'importe quel homme, femme ou enfant de plus de 12 ans.



Les accusés n'avaient pas le droit de connaître ni les accusateurs, ni les témoins à charge. Ils étaient jugés par des ecclésiastiques détenant un pouvoir absolu. Ils n'avaient pas d'avocat pour se défendre car tout défenseur aurait été suspecté de souscrire à la même foi « hérétique ». L'inquisition fut mise systématiquement en œuvre en France, en Allemagne, en Hollande, en Espagne et en Italie.

Dans ces épreuves terribles, la grâce de Dieu soutenait ces martyrs, se souvenant des paroles du Christ:

*Je vous dis, à vous qui êtes mes amis: Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui, après cela, ne peuvent rien faire de plus.
Luc 12:4*

Qui nous séparera de l'amour de Christ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée? selon qu'il est écrit: C'est à cause de toi qu'on nous met à mort tout le jour, Qu'on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. Mais dans toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés. Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur.

Rom 8:35-39

Ces chrétiens bibliques avaient la conviction qu'ils avaient à faire avec la femme dont parle le chapitre 17 d'Apocalypse au verset 6:

Je vis cette femme ivre du sang des saints et du sang des témoins de Jésus.

Ils comprenaient qu'il s'agissait du système papal et qu'ils devaient tenir ferme dans la foi, car tout cela était annoncé dans la prophétie. Ils savaient que sa puissance était grande car il se servait des rois et des reines pour accomplir son œuvre:

C'est avec elle que les rois de la terre se sont livrés à la débauche, et c'est du vin de sa débauche que les habitants de la terre se sont enivrés. Ap 17:2

Et qu'elle était bien un mystère, car elle proclamait un message étranger à l'Écriture.

Sur son front était écrit un nom, un mystère: Babylone la grande, la mère des prostituées et des abominations de la terre. Ap 17:5

Il y a un autre mystère: comment les papes ont-ils pu, de génération en génération, perpétuer ces pratiques hérétiques? Comment ont-ils pu renier en tout point l'Évangile de Jésus? De Rosa répond:

Les pontifes préféraient se prononcer contre l'Évangile que contre un prédécesseur 'infaillible', ce qui aurait été la ruine de la papauté elle-même.

Chronologie de l'Inquisition

1139: Le deuxième concile du Latran prescrit qu'il appartient aux évêques de rechercher les hérétiques, aux juges séculiers de les punir, aux rois et aux princes de prêter, sous peine de déchéance, leur concours à cette répression.

1184: Le concile de Vérone donne ordre aux évêques de rechercher eux-mêmes les hérétiques ; il fait appel aux princes et aux seigneurs pour lutter contre l'hérésie sous peine d'excommunication. Il crée une « Constitution » qui fait des évêques les premiers inquisiteurs et livre aux bras séculiers clercs et laïcs coupables d'hérésie. Le pape Lucius III et l'empereur romain-germanique Frédéric Barbe-rousse définissent les châtiments corporels à infliger aux hérétiques.

1199: Innocent III publie une procédure inquisitoriale contre les albigéois, exposée dans la bulle "Vergentis in senium" (l'hérésie est un crime de lèse-majesté divine) et envoie des prédicateurs dans la région d'Albi.

1207: le pape, dans une lettre aux évêques du Midi, expose pour la première fois les principes qui justifient l'extension de la croisade en pays chrétien: l'Église n'est plus obligée de recourir au bras séculier pour exterminer l'hérésie dans une région ; à défaut du suzerain, elle a le droit de prendre elle-même l'initiative de convoquer à cette œuvre tous les chrétiens, et même de disposer des territoires « contaminés » en les offrant comme butin aux conquérants⁹.

1219: une bulle de Honorius III débute par ces mots: « Que chacun de vous ceigne son épée et n'épargne ni son frère ni son plus proche parent¹⁰. »

1229: le concile de Toulouse fixe la procédure de l'Inquisition: « Les évêques choisiront en chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, auxquels ils feront serment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques ... » ; les sentences seront prononcées par l'évêque: en cas d'hérésie sans repentir, c'est le bûcher ; en cas de repentir, c'est la prison à vie.

1231: Grégoire IX confirme les décisions du concile de Toulouse de 1229 qui avait fixé la procédure de l'inquisition: la Constitution "Excommunicamus" enlève aux évêques « trop timorés » la charge de veiller à l'orthodoxie des fidèles et met les inquisiteurs sous la juridiction spécifique de la papauté.

⁹Cette pratique, appelée « terram exponere occupantibus » ou « terram exponere catholicis occupandam » (livrer la terre aux occupants, ou à l'occupation des catholiques), recevra aux XV^e et XVI^e siècles le nom d'« exposition en proie ».

¹⁰ Rappelant la prophétie de Matthieu 10: 21 « Le frère livrera son frère à la mort, et le père son enfant; les enfants se soulèveront contre leurs parents, et les feront mourir. »

Pour la première fois, un ensemble de mesures attribuée à une juridiction d'exception (« Inquisitio hereticae pravitatis ») le châtement des ennemis de la foi: l'Inquisition est née.

1233: par la bulle "Ille humani generis", Grégoire IX installe l'Inquisition en Languedoc et deux tribunaux fixes sont mis en place à Carcassonne et à Toulouse, malgré des soulèvements populaires à Toulouse, Narbonne et Albi (1234-1235).

1235: 210 cathares sont brûlés à Moissac.

1239: 183 cathares sont brûlés en présence du Roi de Navarre

1242, Dans la nuit du 28 au 29 mai 1242, dans le château d'Avignonnet, des chevaliers cathares de Montségur, tuent les membres du tribunal de l'Inquisition de Toulouse.

1243: le concile de Béziers décide d'en finir avec l'hérésie et les assassins de moines inquisiteurs.

1254: Innocent IV confie aux Frères mineurs la répression de l'hérésie dans toute l'Italie centrale et dans la partie orientale de la plaine du Pô ; les dominicains gardent juridiction sur la Lombardie et la Marche de Gênes.

A la demande de Louis IX, Alexandre IV (1254-1261) établit des inquisiteurs en France.

1305: le pape Clément V proclame une croisade contre les apostolici¹¹ en Valsesia.

1307: le Grand Maître Jacques de Molay et les chevaliers du Temple, accusés d'hérésie et d'idolâtrie, comparaissent devant le tribunal de l'Inquisition.

En 1320, meurt en détention le franciscain Bernard Délicieux (Deliciosi) qui défendit les albigeois contre l'Inquisition à Carcassonne et qu'on accusa également d'avoir empoisonné le pape Benoît XI dont il avait annoncé la mort.

Fin du XIV^{ème} siècle, l'Inquisition sur le Royaume de France diminue progressivement, mais on ne situe la mort du dernier inquisiteur qu'en 1703.

1410: Jan Hus, réformateur tchèque, enseigne la théologie à Prague et critique les abus du clergé de son temps. Auteur de « De corpore

¹¹ Le décret Apostolici regiminis, édicté en 1513 au concile de Latran V, condamne comme hérétiques ceux qui, même en se tenant sur un plan strictement philosophique, affirment la mortalité de l'âme humaine. Plus généralement, ce décret réprovoque la conception d'une double vérité, l'une théologique, l'autre philosophique, et subordonne la philosophie à la théologie. Ce décret jouera un grand rôle dans la censure théologique, notamment dans les procès de l'Inquisition intentés à Giordano Bruno, Campanella et Galilée.

Christi », de pure doctrine catholique, on le chasse pourtant de l'Université puis on l'excommunie lorsqu'il s'éleve contre la décapitation de trois de ses partisans qu'il considérait et honorait comme martyrs. Jan Hus poursuit son enseignement jusqu'en 1414 où il fut emprisonné et accusé d'hérésie.

Le concile de Constance condamne Jan Hus, son disciple Jérôme de Prague et John Wyclif (à titre posthume) comme hérétiques. Jan Hus est brûlé vif à Constance le 6 juillet 1415. En 1416, ce fut le tour de Jérôme. Le cadavre de Wyclif fut exhumé et brûlé en 1428 et on jeta ses cendres dans la Swift.

1431: Le tribunal de l'Inquisition, qui siège à Rouen entre le 9 janvier et le 30 mai, juge Jeanne d'Arc, la condamne comme relapse et la livre au bras séculier qui la fit brûler vive.

1478: Sixte IV, dans sa bulle "Exigit sinceræ devotionis", autorise officiellement l'Inquisition espagnole demandée par Ferdinand V et Isabelle:

« Nous apprenons que dans différentes cités de vos royaumes d'Espagne, nombre de ceux qui, de leur propre gré, avaient été régénérés en Jésus-Christ par les eaux sacrées du baptême sont retournés secrètement à l'observation des lois et coutumes religieuses de la superstition juive... encourant les pénalités prononcées contre les auteurs de l'hérésie, par les constitutions du pape Boniface VIII. En raison des crimes de ces hommes, et de la tolérance du Saint-Siège à leur égard, la guerre civile, l'homicide et des maux innombrables affligent vos royaumes... Nous désirons donc faire droit à votre pétition et appliquer les remèdes propres à soulager les maux que vous nous signalez. Nous vous autorisons à désigner trois, ou au moins deux évêques, ou hommes éprouvés, qui soient prêtres séculiers, religieux d'ordre mendiant ou non mendiant, âgés de quarante ans au moins, de haute conscience et de vie exemplaire, maîtres ou bacheliers en théologie, ou docteurs et licenciés en droit canon, soigneusement examinés et choisis, craignant Dieu, et que vous jugerez dignes d'être nommés pour le temps présent, dans chaque cité ou diocèse des dits royaumes, selon les besoins... En outre, nous accordons à ces hommes à l'égard de tous ceux accusés de crime contre la foi, et de ceux qui les aident et les favo-

risent, les droits particuliers et juridictions tels que la loi et la coutume les attribuent aux ordinaires et aux inquisiteurs de l'Hérésie ».

1483 - 1498: Le tristement célèbre Thomas de Torquemada dirige l'Inquisition en Espagne sur les ordres du pape Sixte IV

1484: Innocent VIII promulgue la bulle *Summis desiderantes affectibus* autorisant l'inquisition à agir en matière de sorcellerie.

1492: Décret d'expulsion des juifs d'Espagne. (Décret d'Alhambra, resté officiellement en vigueur jusqu'en 1967).

1512-1517: Ve concile du Latran. Les livres imprimés doivent être soumis à l'avis de l'Église.

1531: L'inquisition est établie au Portugal par autorisation du pape Clément VII.

1542: Création du Saint-Office à Rome, cour d'appel pour les jugements concernant les hérésies et la foi, et tribunal des causes réservées au pape. Il est à l'origine de l'inquisition romaine.

1559: L'inquisition espagnole anéantit brutalement les noyaux protestants d'Espagne par une série d'autodafés (1559-1560).

1616: Les idées de Copernic sont condamnées par le Saint-Office, Galilée doit cesser d'enseigner ses thèses.

1808: Le roi d'Espagne Joseph Bonaparte abolit l'inquisition d'Espagne, mais elle sera rétablie par Ferdinand VII en 1814.

1834: L'inquisition espagnole est définitivement abolie.

Au siècle des Lumières, les tribunaux inquisitoriaux disparurent progressivement en Europe. Il subsistait cependant encore en 1908 une congrégation pontificale, chargée de juger tout ce qui relève de la foi et de la morale. Elle avait été créée en 1542 par le pape Paul III, sous le nom de Congrégation de la Suprême Inquisition, pour combattre les progrès de la Réforme. En 1965, Paul VI modifia les compétences, les méthodes et même le nom de l'institution, désormais appelée Congrégation pour la doctrine de la foi.

Plusieurs auteurs traiteront, dans leurs écrits, de l'Inquisition, notamment:

En 1841, Michelet publie « Le procès des Templiers » puis, en 1862, « la Sorcière ». Dostoïevski présente le grand inquisiteur dans « Les

frères Karamazov » en 1880. Victor-Hugo publie « Torquemada », un drame en quatre actes, en 1882.

Il fallut attendre 1992 pour que l'Église catholique romaine reconnaisse, pour la première fois, des erreurs dans l'affaire « Galilée ». La réhabilitation de Galilée, dont la condamnation avait été essentiellement liée à des motifs politiques, ne fut toutefois pas officiellement prononcée, le tribunal qui l'avait condamné (l'Inquisition), ayant disparu depuis.

Et ce n'est qu'en 2000 qu'elle reconnut les excès de l'Inquisition, sans pour autant remettre en question le dogme de l'infaillibilité des papes.

150^{ième} anniversaire des apparitions de la Vierge

La visite du pape Benoît XVI en France du 12 au 15 septembre 2008, à l'occasion du 150^{ième} anniversaire des apparitions de la Vierge à Bernadette Soubirous¹² est, pour la Route Droite, l'occasion de revenir sur la personnalité du pape actuel et de rappeler l'origine de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi dont il a été le préfet jusqu'à sa nomination.

Joseph Ratzinger est né le 16 avril 1927 en Bavière, dans une famille catholique. A 14 ans, il entre dans les jeunesses hitlériennes . Il fera des études de philosophie et de théologie qu'il reprendra après la guerre. C'est alors qu'est née sa vocation. Il sera ordonné prêtre en 1951 tout en poursuivant des études universitaires. Il enseignera par la suite à l'université de Tübingen. Le jeune Ratzinger est brillant et sa détermination dans la pure tradition catholique est appréciée. Sa carrière va être rapide:



Le « Grand inquisiteur »

Il est nommé par Paul VI, en 1977, archevêque de Munich, ce qui lui garantit de devenir rapidement cardinal. Dès 1981, Jean-Paul II l'appelle au Vatican pour l'installer à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, l'ex-Saint-Office.

Le Cardinal Ratzinger est alors le gardien du dogme. Pendant deux décennies, il va traquer implacablement toute déviance au sein de

¹² Voir La Route Droite n°08-02

l'Église, poursuivant tant ceux qui sont pour une théologie de la libération que ceux qui remettent en cause le dogme de l'infaillibilité du pape. Cela lui valut le surnom de « Panzerkardinal » ou de « Grand Inquisiteur »¹³.

Ce titre est vraiment très fort lorsque l'on considère ce qu'a été réellement l'Inquisition, cette période tragique de l'histoire du catholicisme qui a duré plus de 6 siècles.

Nous avons un devoir de mémoire et d'information, pour que nous mesurions ce dont est capable l'être humain – même religieux – afin que de tels actes extrémistes nous servent, à tous, d'avertissements.

P. de Bernard

L'Inquisition serait revenue ?

Arrestation musclée d'un évangéliste, membre de Vigî-Sectes, à Lourdes, lors de la visite papale.

« Je prêchais l'évangile à l'extérieur du sanctuaire de Lourdes lorsque les CRS me demandent mes papiers. J'exécute aussitôt, ils me demandent de les suivre au commissariat.

Je leur demande le motif de mon interpellation, ils refusent de me le donner et m'embarquent vigoureusement, (j'en garde encore les traces).



Je continue encore à prêcher pour que les gens comprennent l'atteinte à la liberté religieuse, d'autres policiers arrivent et me prennent par les pieds et me mettent à terre. Je suis conduit dans un fourgon où ils renouvellent leur refus de motiver mon arrestation.

Un gradé arrive et ordonne que je sois conduit au commissariat dans une autre voiture. J'exige à nouveau de donner un sens à mon arrestation, c'est encore négatif. Je refuse d'entrer dans la voiture suite à une réflexion désobligeante d'un policier. Je suis alors menotté et ils ont des difficultés à me pousser dans la voiture, je reçois alors un coup de poing sur la colonne lombaire.

Je réitère mon droit à ce qu'ils me donnent une raison à leur action. Ils me promettent de le faire dès notre arrivée au commissariat. Là on me fait passer à l'alcootest qui indique 0 gramme. Les policiers m'ap-

¹³ L'article [[Http:// news.catholique.org/1513-les-cardinaux-carles-et-meisner-partagent-l](http://news.catholique.org/1513-les-cardinaux-carles-et-meisner-partagent-l)] conclue par : *Voilà celui que l'on appelle « le grand inquisiteur ! » a conclu le cardinal Carles.*

prennent qu'ils ne savent pas pourquoi je suis arrêté (ceux qui m'ont arrêté étant partis) et signifient ma libération en me promettant que je ne serai plus inquiété à Lourdes.

Je leur demande un écrit disant l'heure d'arrivée et de sortie du poste et le degré 0 d'alcoolémie, ce qui m'est refusé. Je rends cet événement public pour la presse écrite et internet afin que le droit d'expression religieuse garanti par les constitutions Française et Européenne soit mieux respecté dans notre pays. »

Patrice, prédicateur de rue et en porte à porte

Jim Jones: 30^{ème} anniversaire d'un suicide collectif

Le 18 Novembre 1978, au Guyana, mourraient 913 adeptes de la secte de Jim Jones, dont 260 enfants. La plupart furent empoisonnés au cyanure, les autres tués par balles, quelques personnes seulement purent s'échapper. Certaines circonstances de ce drame sont encore obscures.

... la suite dans notre prochain numéro !



Abonnez-vous à la Route Droite

Bulletin chrétien trimestriel d'information sur les mouvements sectaires et les déviations doctrinales. Abonnement 1 an (4 numéros)

-----x-----
 Normal: 8€ De soutien: 15€ Souscrit ou renouvelle son abonnement

NOM - Prénom

Adresse

Ci-joint le versement de € par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Jacques Lemaire et adressé à Gérard Dagon - 46 rue de Verdun - 57175 Gandrange - France ou par virement CCP à l'ordre de Jacques LEMAIRE avec la mention « pour la Route Droite » pour la France: N° 11 514 26V Lille, pour la Belgique: N° 000-1513385-88

date & signature :

« Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule La Route Droite est destinataire de ces informations »

Responsables régionaux

<p>France-région Alsace Robert Schroeder, 23 Place de l'Esplanade, F-67000 Strasbourg Tél. +33 (0) 388 61 12 66 rs@vigi-sectes.org</p>	<p>France- autres régions Gérard Dagon, 46 rue de Verdun F-57175 Gandrange Tél. +33 (0) 387 58 27 05</p>
<p>France-région Bretagne Frank Van Muylem, 4 allée des Rosiers, F-35120 Baguer-Morvan Tél. +33 (0) 299 48 15 21</p>	<p>Eric Podico Webmestre admin@vigi-sectes.org</p>
<p>France-région Aquitaine Patrice Garriga, Villa Etcharena, quartier Plaza, F-64120 Luxe-Sumberraute Tél. +33 (0) 547 73 50 3 pg@vigi-sectes.org</p>	<p>Canada Michel Martin 209 Harvey, Gramby J2H 2K9 – Québec mm@vigi-sectes.org</p>
<p>France-région Provence/Côte d'Azur Pierre Oddon, rue Marie-Curie F-07000 Saint-Julien-en-Saint-Alban Tél./Fax. +33 (0) 475 29 64 28 po@vigi-sectes.org</p>	<p>Suisse Cédric Schwab, chemin de Boissonnet 32 CH-1010 Lausanne Tél. +41 (0) 21 652 19 11 cs@vigi-sectes.org</p>
<p>France-région Limousin/Auvergne Patrick de Bernard 139 allée de l'Espérance F-46400 Saint-Céré Tél. +33 (0) 565 38 01 97 pdb@vigi-sectes.org</p>	<p>France-région Rhône-Alpes Jean-Paul Rempp Les Sérénides, 105 Ch. du Grand Revoyet F-69600 Oullins Tél. +33 (0) 478 86 00 69 Fax. +33 (0) 472 39 15 22 jpr@vigi-sectes.org</p>
<p>Belgique Jacques Lemaire 100 rue des Déportés, B-6180 Courcelles Tél. +32 (0) 71 45 56 23</p>	<p>Japon Pascal Zivi, Nishi oka 3jo13 Chome 5-5, Sapporo-shi Toyohira-ku, Hokkaïdo – Japon pz@vigi-sectes.org</p>
<p>Allemagne Lothar Gassmann 39 Am Waldsaum, D-75175 Pforzheim lg@vigi-sectes.org</p>	<p>Afrique BITANG à BAMBAE Stephen Géraldin B.P. 11507 Douala New-Bell Cameroun bbsg@vigi-sectes.org</p>